

**QUESTIONNAIRE ANTI-CORRUPTION A DESTINATION DES TIERS DE BUSINESS FRANCE**

La loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin II », impose aux entités assujetties de mettre en place un dispositif de lutte contre la corruption, fondé sur huit obligations de conformité\* (cf article 17). L’Agence Française Anti-Corruption (AFA) contrôle le respect de ces mesures et procédures.

Bien que n’ayant pas encore atteint les critères l’obligeant à s’y conformer, Business France, en tant qu’EPIC, a décidé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2023, un dispositif de lutte contre la corruption. Ce dispositif a été validé par le Comité d’audit et d’Ethique de Business France.

Pour ce qui concerne le secteur public, l’article 3 de la loi précise que l’AFA « contrôle, de sa propre initiative, la qualité et l’efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l’Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d’économie mixte, et des associations et fondations reconnues d’utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d’influence, de concussion, de prise illégale d’intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ».

Dans ce cadre, et en qualité d’actuel ou futur tiers de Business France, nous vous prions de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous.

NB : Veuillez noter que même si vous n’êtes pas concerné par la loi Sapin II (*votre société comporte moins de 500 salariés et/ou son chiffre d’affaires est inférieur à 100 millions d’euros*), nous vous demandons tout de même de répondre à ces questions.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Questionnaire anti-corruption** | **Réponse** | **Commentaires** |
| 1 | Votre entreprise dispose-t-elle d’un dispositif pour prévenir et combattre la corruption et le trafic d'influence (code de conduite, politiques, procédures, certification anti-corruption 37001 ; etc.) ? |  |  |
| 2 | Plus précisément, avez-vous mis en place une procédure encadrant les cadeaux et/ou invitations reçus ou offerts ? |  |  |
| 3 | Votre entreprise a-t-elle mis en place un process formalisé pour sélectionner ses fournisseurs ? |  |  |
| 4 | Votre entreprise procède-t-elle à l’évaluation de l’intégrité de ses tiers ? |  |  |
| 5 | Votre entreprise a-t-elle été auditée par une autorité publique ou une entité privée au cours des 5 dernières années ? |  |  |
| 6 | Quel pourcentage de votre CA est réalisé dans le cadre de marchés publics ? |  |  |
| 7 | Avez-vous connaissance d’un possible conflit d’intérêt formel ou potentiel pouvant compromettre la relation d’affaires entre votre entreprise et Business France ? |  |  |
| 8 | Au cours des années 2017 à 2021, votre organisme a-t-il été victime d’une ou plusieurs atteinte(s) à la probité ? |  |  |
| 9 | Avez-vous au sein de votre entreprise une ou plusieurs Personnes Politiquement Exposées ? |  |  |
| 10 | Demandez-vous ponctuellement ou de façon récurrente le paiement de prestations dans un pays autre que celui dans lequel est immatriculée votre société ?  Si oui, merci de préciser en commentaires les pays. |  |  |
| 11 | Votre entreprise a-t-elle défini un régime de sanctions ? |  |  |

***J’atteste que tous les renseignements communiqués dans les réponses à ce questionnaire sont exacts et complets. J’ai pris connaissance que Business France peut mettre un terme à la relation contractuelle en cas de communication d’informations erronées ou trompeuses.***

**Raison sociale de la société : Cachet et signature :**

**Nom/Fonction de la personne à contacter :**

**Date :**

Une image contenant texte, Police, logo, capture d’écran

Description générée automatiquement

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

En application des dispositions du règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 (23 de l’article 3 terdecies), j’atteste que :

* Je ne suis pas un ressortissant russe ou une personne physique ou morale, une entité ou un organisme établi sur le territoire russe,
* Mon entreprise n’est pas détenue à plus de 50% et ce de manière directe ou indirecte, par une entité établie sur le territoire russe,
* Je n’agis pas, ou mon entreprise, mon organisme n’agit pas pour le compte ou sur instruction d’une entité établie sur le territoire russe ou d’une entité détenue à plus de 50% par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;
* Les sous-traitants, fournisseurs ou toute entité aux capacités desquelles il est recouru dans le cadre du marché, ne sont dans aucun des trois cas de figure susmentionnés, et le montant de leurs prestations représente plus de 10% de la valeur du marché.

Raison sociale de la société

Nom, prénom et fonction du représentant légal

Date

Cachet et signature